

Santé sexuelle et numérique

SYNTHÈSE DE L'AVIS SUIVI DE RECOMMANDATIONS SUR LA SANTÉ SEXUELLE DES ADOLESCENTES, DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

ADOPTÉ PAR LE CNS LE 22 MAI 2025



Conseil national du sida
et des hépatites virales
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
cns.sante.fr

04/06/2025
AVIS
PRISE EN CHARGE
GLOBALE
FR

SYNTHÈSE

Dans le cadre d'une saisine du ministre en charge de la santé en date du 3 juin 2024, le Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS) a adopté à l'unanimité le 22 mai 2025 un Avis suivi de recommandations sur la santé sexuelle des adolescentes, des adolescents et des jeunes adultes à l'ère du numérique.

L'Avis retient une approche globale de la santé sexuelle cohérente avec la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), incluant bien-être physique, émotionnel et social, respect des droits, lutte contre les discriminations et accès à l'information. Il porte sur les publics adolescents et jeunes (12 à 25 ans), une population hétérogène selon l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la situation sociale ou géographique. Le CNS a bien conscience que le numérique, omniprésent dans leur quotidien, peut constituer une source de risques pour les jeunes (accès à la pornographie, partage non consenti de contenus intimes, exposition aux violences sexistes, désinformation et addiction potentielle) mais le Conseil estime que le numérique représente aussi un outil d'information, de socialisation et de découverte sexuelle. Il offre en ce sens des opportunités inédites et nombreuses : accès facilité à la prévention, à la contraception, à l'aide à distance, et création de communautés de soutien. L'Avis appelle à une approche équilibrée entre gestion des risques et valorisation des potentialités offertes par le numérique pour promouvoir la santé sexuelle des jeunes.

Pour élaborer son diagnostic et formuler ses recommandations, le CNS s'est appuyé sur une méthodologie associant revues de littérature, auditions et enquêtes. La commission a conduit des auditions avec des responsables d'observatoires régionaux de santé, des expertes et experts issus de différentes disciplines – sociologie, santé publique, psychologie, etc. –, des actrices et acteurs publics et associatifs impliqués dans la prévention et l'accompagnement des populations jeunes et des créateurs de contenus. Des tables-rondes de porteurs de projet ont permis d'explorer les pratiques, les contraintes et les impacts des dispositifs de prévention de terrain. Deux enquêtes ont complété cette démarche : une écoute sociale des réseaux sociaux et une enquête qualitative auprès de jeunes de 16 à 18 ans, visant à comprendre leurs usages numériques et attentes en matière d'information dans le champ de la santé sexuelle.

L'Avis du CNS a identifié quatre axes prioritaires pour renforcer la santé sexuelle des jeunes à l'ère du numérique : améliorer les connaissances, garantir l'accès aux droits et dispositifs, promouvoir une information fiable et renforcer l'accompagnement.

Le CNS a tout d'abord émis des recommandations pour **documenter la diversité des contextes de sexualité et des usages du numérique des populations jeunes**. S'il existe une grande diversité d'enquêtes nationales et régionales sur la santé sexuelle, les usages numériques, s'agissant des enquêtes menées auprès des adolescentes et adolescents, sont souvent réduits à une approche par les risques – harcèlement, surexposition aux écrans – sans considérer leur rôle social ou informatif. Aussi le Conseil recommande d'enrichir les enquêtes avec un volet numérique abordant aussi ses bénéfices et d'impliquer les établissements scolaires pour leur réalisation. Il propose que le baromètre national de la santé des populations jeunes de Santé publique France aborde ces enjeux et que les acteurs aient un accès libre aux résultats.

Le CNS a ensuite adopté des recommandations pour **garantir l'accès des publics jeunes aux dispositifs de promotion, d'accompagnement et de soins en santé sexuelle et renforcer leur autonomie dans l'usage de ces ressources**. Le Conseil a porté une attention spécifique à la recrudescence des infections sexuellement transmissibles (IST). Si de nombreux dispositifs de dépistage sont disponibles – laboratoires de biologie médicale, centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic, centres de santé sexuelle, tests rapides associatifs –, chacun présente des atouts et des limites en matière d'accessibilité, de gratuité ou de couverture territoriale. Le programme national « Mon test IST » facilite l'accès au dépistage des populations jeunes en laboratoire de biologie médicale sans ordonnance ni rendez-vous, mais ne prévoit pas l'exonération d'une

participation financière pour les jeunes majeurs. Parallèlement, « Mon test IST à domicile » vise les jeunes éloignés du soin *via* l'auto-prélèvement gratuit, avec un réel potentiel démontré par des expérimentations mais son déploiement a été retardé. Une diversité d'offres gratuites et anonymes de dépistage, accessibles sans l'autorisation des responsables légaux, doit être proposée afin de mobiliser les publics jeunes et de renforcer l'efficacité du dépistage.

Au-delà du dépistage, une diversité d'outils publics et associatifs sont proposés, allant des sites d'information aux applications de suivi et aux lignes d'écoute pour promouvoir la santé sexuelle. Les associations qui interviennent auprès de publics scolarisés ou spécifiquement auprès de minorités – minorités sexuelles et de genre, jeunes en situation de handicap, jeunes non scolarisés, etc. –, rencontrent des difficultés financières pour développer des outils innovants, incluant des actions numériques. Aussi la création, la maintenance et la mutualisation de leurs supports numériques doit être soutenue au même titre que la coordination entre acteurs.

En parallèle, l'accessibilité aux contenus numérique doit être renforcée. Bien que les publics jeunes soient largement équipés en outils numériques, leurs compétences restent inégales, avec près de la moitié estimant avoir un niveau insuffisant pour utiliser certains outils. Pour améliorer l'accessibilité, les formats faciles à lire et à comprendre (FALC) doivent être généralisés, la conformité des sites publics aux normes d'accessibilité numérique en direction des jeunes en situation de handicap renforcée et la traduction multilingue des contenus développée. Par ailleurs, les contenus institutionnels jugés trop généralistes et peu représentatifs des attentes des jeunes publics, en négligeant notamment certaines minorités et freinant leur identification et leur engagement, appellent à être enrichis.

En outre, la question de l'autonomie des personnes mineures dans l'accès à leurs données de santé doit être soulevée dans le contexte du déploiement de « Mon espace santé ». Bien que la loi reconnaisse aux personnes mineures un accès autonome à des soins et la protection du secret sur leur état de santé vis-à-vis du représentant légal dans certaines situations, les dispositifs numériques n'offrent pas toutes les garanties pour préserver la confidentialité requise. Aussi le CNS recommande pour les personnes mineures de 15 ans et plus un accès autonome à leur espace numérique de santé, en cohérence avec leur droit à consentir seuls au traitement de leurs données dans d'autres services numériques. Dans l'attente d'une évolution législative, les droits à l'opposition à la saisie de données dans l'espace numérique doivent être effectifs et les professionnelles et professionnels de santé mieux sensibilisés quant à leurs obligations en la matière.

Le CNS a par ailleurs émis des recommandations pour renforcer l'information fiable en santé sexuelle. Malgré une offre riche, le morcellement de l'information et son manque de référencement sur les canaux numériques fréquentés par les publics jeunes nuisent à son accessibilité. La création d'un répertoire national, géolocalisé et alimenté par des sources locales permettrait de centraliser l'offre de services d'écoute, de prévention et de soins et de la rendre disponible sur de nombreuses plateformes, dont *sante.fr*, instrument de référence du service public d'information en santé. Ce portail, enrichi d'outils tels que « Mon Test IST », devrait être promu activement pour atteindre tous les publics jeunes et les adultes ressources.

L'objectif de diffusion d'informations fiables en matière de santé sexuelle par l'encadrement de la création de contenus en ligne a aussi été pris en compte. Si les sites publics proposent des données scientifiquement établies, les publics jeunes sont aussi exposés à des contenus peu sourcés, biaisés ou erronés en particulier sur les réseaux sociaux. Considérant l'influence grandissante des créatrices et créateurs de contenus, le CNS recommande de leur proposer une offre de formation, notamment celles et ceux non professionnels de santé, aux enjeux de santé sexuelle, via des modules conçus par les autorités sanitaires. Une certification dédiée à l'influence responsable en santé, potentiellement pilotée par la Haute Autorité de santé (HAS), pourrait garantir la qualité des contenus diffusés. Par ailleurs, les professionnelles et professionnels de santé créateurs de contenus devraient adhérer à une charte commune de bonnes pratiques, élargissant l'initiative déjà prise par le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), afin d'assurer éthique, transparence et protection des publics jeunes.

Si la communication doit être utile et fiable, elle doit aussi toucher les publics jeunes, incluant les jeunes en situation de vulnérabilité, issus de minorités sexuelles et de genre ou en situation de handicap. Pour atteindre

ces populations, les campagnes généralistes promouvant des messages larges doivent être combinées avec des actions ciblées et reposer sur une stratégie multicanale incluant réseaux sociaux, plateformes numériques et médias traditionnels. Pour assurer la pertinence et l'impact des contenus, la participation des publics jeunes doit être recherchée au-delà de la simple consultation et doit mobiliser divers outils leviers d'engagement à valoriser, comme les groupes de discussion ou les concours créatifs, tels que #ZéroCliché. Par ailleurs, l'éducation par les pairs, déjà efficace dans la lutte contre le VIH, doit être encouragée pour renforcer la confiance et l'engagement des publics jeunes dans la promotion de leur santé sexuelle.

Le CNS a enfin émis des recommandations concernant **l'accompagnement des publics jeunes dans l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de santé sexuelle**. Encore peu formés aux usages numériques liés à la sexualité, les professionnelles et professionnels intervenant auprès des publics jeunes peuvent avoir une méconnaissance des pratiques des populations jeunes et une difficulté à dialoguer de façon efficace sur ces sujets sensibles. Les formations, souvent inégales et peu adaptées, doivent être renforcées et systématisées, avec des contenus scientifiquement validés et co-construits avec les publics concernés. Elles doivent s'adresser à l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs, sociaux, médicaux et médico-sociaux. Des modules actualisés d'autoformation ainsi que des ateliers participatifs pour mieux répondre aux enjeux éducatifs et sanitaires du numérique sont encouragés.

En parallèle, chaque établissement scolaire devrait désigner une personne référente à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) pour garantir une action cohérente et accessible. Formalisée par l'Éducation nationale, cette fonction doit assurer la coordination des séances obligatoires (trois par an), l'intégration des actions au projet d'établissement, le lien avec les parents, les professionnelles et professionnels extérieurs et les enquêtes sur la santé sexuelle. Les personnes référentes EVARS devraient bénéficier d'une formation qualifiante couvrant contenus scientifiques actualisés, usages numériques, animation participative et cadre juridique. L'extension du dispositif aux structures accueillant régulièrement des publics jeunes, notamment non scolarisés, comblerait les disparités d'accompagnement en santé sexuelle en assurant la continuité des parcours éducatifs et préventifs. En outre, l'articulation entre l'EVARS et l'Éducation aux médias et à l'information (EMI), complémentaires l'une de l'autre, appelle à être renforcée. Cette articulation permettrait de contribuer à déconstruire les stéréotypes, de développer l'esprit critique et de produire des contenus éducatifs. La personne référente EVARS jouerait un rôle clé dans cette coordination, y compris dans les partenariats avec les associations. Les jeunes non scolarisés doivent également bénéficier de ces programmes *via* des structures comme le Contrat Engagement Jeunes.

Enfin, le renforcement de l'accompagnement des publics jeunes soulève la question du soutien aux parents d'adolescentes et adolescents dans le champ de la santé sexuelle. Si les professionnelles et professionnels interviennent *via* l'EVARS, les parents peuvent aussi favoriser un dialogue ouvert, clarifier des informations et transmettre des valeurs comme le respect et le consentement. Or, la sexualité reste souvent un sujet tabou, et les dispositifs d'accompagnement des parents sont insuffisants voire insatisfaisants et mal coordonnés avec l'institution scolaire. Un accueil, une écoute et un accompagnement adaptés doivent être proposés aux parents et reposer sur des formats variés – rencontres, supports papier et numériques, forums, lignes d'écoute – en mobilisant médiatrices et médiateurs associatifs et associations de parents d'élèves, afin de mieux les associer au parcours éducatif en santé sexuelle.

RETROUVEZ L'AVIS DANS SON INTEGRALITÉ SUR LE SITE DU CNS

<https://cns.sante.fr//avis-jeunes-2025>

Le Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS) est une commission consultative indépendante composée de 26 membres, qui émet des Avis et des recommandations sur les questions posées à la société par le VIH/sida, les hépatites virales chroniques, les infections sexuellement transmissibles et la santé sexuelle dans sa vision globale et positive. Il est consulté sur les programmes et plans de santé établis par les pouvoirs publics.

Ses travaux sont adressés aux pouvoirs publics et à l'ensemble des acteurs concernés. Le Conseil participe à la réflexion sur les politiques publiques et œuvre au respect des principes éthiques fondamentaux et des droits des personnes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur cns.sante.fr

CNS

Conseil national du sida
et des hépatites virales

14 avenue Duquesne - 75007 PARIS
conseil-national-du-sida@sante.gouv.fr

cns.sante.fr

